

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES PAYS DE GRIGNAN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	45
Présents :	34
Excusés :	10
Absents :	1
Procurations : ...	10
Suppléant :	0

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit septembre à dix-huit heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le vingt et un septembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la grande salle du Domaine Urdy à Saint Pantaléon les Vignes (26770), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du troisième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Étaient Présents :

Mesdames :

V. AYME, C. CHEYRON DESLYS, D. DELERUE, R. FERRIGNO, S. GENESTON, A. GUION MILESI, C. LASCOMBES, M. MIGNET, C. MOTTE, M.C. PEYRON, M. SERVAN, C. TESTUD ROBERT

Messieurs :

P. ADRIEN, D. BARBER, P. BERARD, J.L. BLANC, J.L. BODIN, R. BRANCHE, B. DOUTRES, J. FAGARD, C. FAU, J. GIGONDAN, J.M. GROSSET, M. GUY, J.L. MARTIN, J.P. MAZEL, N. PERRIN, J. PERTEK, E. PHETISSON, J.M. ROUSSIN, P.A. VALAYER, C. VAUTENIN, G. VIAL, F. VIGNE

Était absent :

M. B. DURIEUX

Étaient absents excusés :

**M. C. BARTHELEMY, absent excusé, a donné pouvoir à M. F. VIGNE
Mme G. CHAMBERT, absente excusée, a donné pouvoir à M. J.L. BLANC
Mme C. HILAIRE, absente excusée, a donné pouvoir à M. J.M. GROSSET
Mme D. MALLET, absente excusée, a donné pouvoir à Mme M. SERVAN
Mme C. MERY, absente excusée, a donné pouvoir à M. J. FAGARD
M. P. MERY, absent excusé, a donné pouvoir à M. G. VIAL
Mme. C. ROBERT, absente excusée, a donné pouvoir à M. J.L. MARTIN
Mme A. SAUREL, absente excusée, a donné pouvoir à M. E. PHETISSON
M. P. SAYN, absent excusé, a donné pouvoir à M. JM. ROUSSIN
M. B. VALLE, absent excusé, a donné pouvoir à M. P. BERARD**

Madame Rosy FERRIGNO, désignée conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire.

Délibération n°2023-71 : Plan Climat Air Energie Territorial, PCAET de la CCEPPG – Arrêt-projet – Approbation

CONSIDERANT que par délibération 2018-18 du 22 mars 2018, le Conseil Communautaire a approuvé le Plan Climat Air Energie Territorial – PCAET – démarche de planification stratégique et opérationnelle qui prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions (réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) – adaptation au changement climatique – sobriété énergétique – qualité de l'air – développement des énergies renouvelables) ;

CONSIDERANT que par Décision du 5 septembre 2019, le marché portant sur une mission d'assistance à l'élaboration du PCAET a été notifié à un groupement solidaire dont le mandataire est la société IN VIVO ;

CONSIDERANT que le portage de la mission d'élaboration du PCAET a été confiée à la commission aménagement du territoire de la CCEPPG qui s'est appuyée sur l'expertise des commissions développement économique et développement durable ;

CONSIDERANT la mise en œuvre de l'ensemble de la procédure d'élaboration du PCAET, comprenant les réunions d'échanges et concertations avec les partenaires associés, professionnels et associations du territoire ;

CONSIDERANT que le projet de PCAET arrive ainsi à terme, et qu'il convient désormais d'arrêter l'ensemble du projet, composé des documents suivants :

- Diagnostic territorial élaboré en avril 2020 ;
- Rapport stratégique ;
- Programme d'actions ;
- Rapport d'évaluation environnementale ;

CONSIDERANT que le PCAET constitue le document stratégique de l'engagement de la CCEPPG pour la mise en œuvre de sa politique de transition écologique ;

VU la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle 2 » ;

VU la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) et notamment son article 188 qui rend obligatoire pour les EPCI de plus de 20 000 habitants l'élaboration un Plan Climat Air Energie territorial (PCAET) ;

VU le décret n° 2015-1491 du 18 novembre 2015 relatif aux budgets carbone nationaux et à la stratégie nationale bas-carbone ;

VU le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial qui précise le contenu du PCAET ainsi que son mode d'élaboration et de publicité ;

Vu le décret n° 2016-973 du 18 juillet 2016 établissant le principe d'une mise à disposition pour les collectivités des données des opérateurs énergétiques en vue d'optimiser leurs politiques publiques ;

VU le décret n°2016-1110 du 11 août 2016 relatif à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes ;

Vu la loi Climat et résilience du 22 août 2021 ;

**Le Président entendu,
Le Conseil après en avoir délibéré,
Et ce, à l'unanimité,**

ARRETE le Plan Climat Air Energie Territorial, PCAET de la Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan, constitué de l'ensemble des documents suivants :

- Diagnostic territorial élaboré en avril 2020 ;
- Rapport stratégique ;
- Programme d'actions ;
- Rapport d'évaluation environnementale.

AUTORISE le Président à engager toutes les démarches réglementaires visant l'approbation du Plan Climat Air Energie Territorial, PCAET de la Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan.

AUTORISE le Président à solliciter toutes les aides financières possibles dans le cadre de la mise en œuvre des projets répertoriés dans le programme d'action.

AUTORISE le Président à finaliser la procédure l'élaboration du Plan Climat Air Energie de la CCEPPG et, notamment, à organiser :

- la transmission à l'issue du Conseil Communautaire, aux Préfectures, Missions régionales d'autorité environnementale (MRAE), Régions... de l'ensemble des documents composant le PCAET, pour observations dans un délai maximum de 3 mois ;
- la consultation du public durant un mois en février et mars 2024 ;
- la rédaction d'un mémoire de réponse produit par le Bureau d'étude de mi-janvier à fin-mars 2024, prenant en compte les observations notifiées lors des consultations ;
- l'adoption de la version définitive du PCAET à l'occasion du Conseil Communautaire d'avril 2024.

AUTORISER le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.**

**La Secrétaire de Séance,
Rosy FERRIGNO**



**Le Président,
Patrick ADRIEN**

